

MUT INFO

n°61



**OCTOBRE ROSE
Osez le DÉPISTAGE !**

EDITO

« EN PLEINE MOUVANCE »

Difficile aujourd'hui de dire de quoi demain sera fait. Sur quelles actions pouvons-nous axer notre travail ? Sans parler de pandémies encore là, voilà la guerre et ses incertitudes. Les conséquences touchent tout le monde. L'incertitude économique, le pouvoir d'achat, le mal-être...

Dans ce monde en plein bouleversement, nous avons un besoin impératif de solidarité, que ce soit dans le domaine sanitaire et social, dans l'éducation, le sport, la culture...

La période que nous traversons met en lumière le fait que nous ne pouvons vivre tout seul. Être accompagné, se sentir soutenu dans les épreuves est une nécessité.

C'est aussi le rôle de votre mutuelle qui se fixe comme objectif de participer à l'intérêt général en continuant à développer des actions de préventions, d'aides, d'accompagnement de toute nature, tout en maintenant des prestations de qualités. Nous dépendons bien sûr des décisions gouvernementales, mais nous sommes maîtres de nos actions. Dans le cadre de notre politique de prévention, lors des réunions que nous avons avec les organismes qui travaillent dans ce domaine, il en ressort un besoin de plus en plus important d'actions prioritaires sur la nutrition et la santé mentale.

Nous allons bien sûr œuvrer dans ce sens en nous appuyant sur les services médicaux et services du personnel de Toulouse et Montpellier. Vous pouvez compter sur notre soutien.

Il faut noter que le 43^e congrès de la Mutualité Française, qui vient de se dérouler à Marseille, a mis l'accent sur l'aide et l'entraide car il faut sortir de l'idée que la santé et la protection sociale sont uniquement des questions techniques et financières. Il y a aussi une question de volonté qui est primordiale. Si chacun fait le choix de s'impliquer en jouant la carte de la solidarité, un grand pas sera fait pour donner un peu de sérénité à notre quotidien.

Portez-vous bien.



GILBERT CALIXTE

Président Mutuelle Complémentaire Santé



ÉRIC GABARROT

Président Mutuelle Réalisations Sociales



HOSPITALISATION

QU'EST-CE QUE LE FORFAIT HOSPITALIER ?

Le forfait hospitalier correspond à une somme non prise en charge par la Sécurité sociale et acquittée par le patient. Ce forfait journalier est une participation des malades aux frais d'entretien et d'hébergement liés à leur séjour d'hospitalisation.

QUEL EST LE MONTANT DU FORFAIT HOSPITALIER ?

Le montant du forfait journalier hospitalier est fixé par décret ministériel. Il est à payer pour chaque jour d'hospitalisation (y compris le jour de sortie). Le forfait hospitalier n'est pas pris en charge par la Sécurité sociale, il sera donc à vos frais. Votre mutuelle Groupe DDM le prend en charge. Et dans certains cas, vous pouvez bénéficier d'une exonération.

Depuis 2018, le montant du forfait hospitalier est le même :

- 20 € par jour, pour les soins de médecine, chirurgie ou obstétrique d'un établissement public (hôpital) ou privé (clinique).
- 15 € par jour dans le service psychiatrique d'un établissement de santé.

Dans le cas où vous restez 24h hospitalisé à cheval sur 2 jours, il vous faudra payer deux fois le forfait hospitalier. La comptabilisation se fait au jour et non pas en heures passées.

Notez que votre mutuelle santé Groupe Dépêche du Midi vous fait bénéficier d'une prise en charge du forfait journalier hospitalier.

QUELS SONT LES AUTRES FRAIS POUVANT ÊTRE À LA CHARGE DU PATIENT ?

Beaucoup de frais relatifs à l'hospitalisation ne sont pas pris en charge par la Sécurité sociale :

- Les suppléments pour confort personnel;
- Les dépassements d'honoraires médicaux;
- Le ticket modérateur.



Les suppléments pour confort personnel (TV, wifi, trousse de toilette...) ne sont pas pris en charge par votre mutuelle santé. Ces frais peuvent souvent être onéreux.

DANS QUELS CAS PEUT-ON ÊTRE EXONÉRÉ DU FORFAIT HOSPITALIER ?

Certains patients bénéficient d'une exonération du forfait hospitalier. Voici les différents profils qui ne sont pas soumis au paiement du forfait hospitalier :

- Les femmes enceintes hospitalisées pendant les 4 derniers mois de la grossesse, pour l'accouchement ou pendant les 12 jours post-accouchement;
- Si votre enfant est hospitalisé dans les 30 jours suivant sa naissance;
- Si votre hospitalisation est due à un accident du travail ou à une maladie professionnelle;
- Si votre enfant handicapé de moins de 20 ans est hébergé dans un établissement d'éducation spéciale ou professionnelle;
- Si vous êtes victime d'un acte de terrorisme et bénéficiez d'une prise en charge intégrale pour les soins en rapport avec cet événement dès lors que vous possédez une attestation en cours de validité.

SOYEZ VIGILANTS

Avant d'accepter ou de valider des frais de forfait hospitalier optionnel, assurez-vous qu'ils entrent bien dans les prestations proposées par votre mutuelle, sinon ils resteront à votre charge.



CHAMBRE PARTICULIÈRE : CE QUE VOUS REMBOURSE VOTRE MUTUELLE

Lors de votre hospitalisation, si vous optez pour une chambre particulière, 2 cas peuvent se présenter :

1. Chambre particulière avec nuitées :

Votre mutuelle vous rembourse 60 € par nuit, une prise en charge limitée à 45 nuitées par année civile et par bénéficiaire. Suivant les factures des établissements, on rembourse les journées ou les nuitées. Exemple : si votre chambre particulière est facturée 80 € (hors forfait hospitalier), la mutuelle vous remboursera à hauteur de 60 €.

2. Chambre particulière en ambulatoire : La mutuelle vous rembourse 20 € par jour (hors forfait hospitalier). Le séjour doit être réalisé dans le cadre d'une hospitalisation avec anesthésie et/ou chirurgie ambulatoire sans nuitée.

Frais accompagnant : La mutuelle vous rembourse 30 € par jour pour l'hospitalisation d'un enfant de moins de 16 ans, dans la limite de 30 jours par année civile et par bénéficiaire. Remboursement sur présentation de la facture acquittée et du bulletin d'hospitalisation.

La prise en charge de l'hébergement est exclue pour les séjours suivants :

Cures médicales en établissements de personnes âgées, ateliers thérapeutiques, instituts ou centres médicaux à caractère éducatif psycho-pédagogique et professionnel, centres de rééducation professionnelle, services de longs séjours et établissements pour personnes âgées. Pour la chirurgie esthétique, à l'exception des actes pris en charge par les régimes obligatoires, l'hébergement n'est pas remboursé.

OCTOBRE ROSE

LE DÉPISTAGE N'EST PLUS UN TABOU ...

Octobre Rose est une campagne annuelle nationale de communication destinée à sensibiliser les femmes et les hommes au dépistage du cancer du sein et à récolter des fonds pour la recherche. Le symbole de cet événement est le ruban rose. Organisée chaque mois d'octobre, cette campagne a été instaurée en 1985 et a permis de sauver bien des vies.

Le cancer du sein est le cancer le plus fréquent en France et représente la première cause de décès par cancer chez la femme.

C'est pourquoi il est important de ne pas avoir peur d'en parler et de s'informer. Il est nécessaire d'adopter les bons réflexes comme le dépistage, qui peut sauver des vies.

En 2021, seule la moitié (50,6 %) des femmes concernées ont participé au dépistage organisé du cancer du sein. La couleur rose a été choisie car c'est une couleur « féminine, douce, joyeuse et qui évoque la bonne santé, tout ce que le cancer n'est pas ». Le ruban est un symbole fort : celui du combat.

POURTANT, 1 FEMME SUR 8 RISQUE D'ÊTRE TOUCHÉE

Le programme de dépistage a pour but de repérer

“ Suivi gynécologique :
une fois par an
dès l'âge de 25 ans

d'éventuelles anomalies à un stade précoce, ce qui permet de prévenir l'apparition de symptômes plus graves.

DÉTECTÉ TÔT, LE CANCER DU SEIN EST GUÉRI DANS 90 % DES CAS

Simple et 100 % remboursé, le dépistage doit être fait tous les deux ans, dès 50 ans. Par ailleurs, tout au long de la vie, notamment dès 25 ans, un suivi gynécologique avec une palpation par un professionnel de santé est recommandé une fois par an. En parler, c'est prévenir pour agir à temps. N'ayez donc aucune gêne pour en parler avec votre sage-femme ou votre médecin. « Parce que #JaiMeSeins », je m'informe durant Octobre Rose, mais j'y pense toute l'année ! Et, quel que soit votre âge, si vous constatez des changements entre deux examens, parlez-en à un professionnel. Alors oui, aujourd'hui, libérons la parole, parlons du dépistage et soutenons la lutte contre le cancer du sein, « #HautLesSeins ».

UN LIEU UNIQUE ET ATYPIQUE : CHOUCHOUTE TOULOUSE

Elle s'appelle Véronique Garofalo. Après avoir travaillé de nombreuses années dans le secteur médical, dans l'accompagnement de personnes inscrites dans un parcours de suivi nutritionnel et de perte de poids, ainsi qu'en Thérapie comportementale et cognitive, Véronique a souhaité axer son activité libérale sur les thèmes de la motivation, l'estime de soi et l'image corporelle, auprès d'un public féminin.

Véronique raconte son parcours : « Comme beaucoup d'entre nous, j'ai été confrontée au cancer, dans ma vie professionnelle et dans mon entourage proche, et j'ai accompagné des proches tout au long de leur combat. Je pense que mes qualités d'écoute et de bienveillance, ma sensibilité pour les femmes atteintes dans la perte de leur féminité en raison d'une image corporelle parfois altérée, mais aussi le parcours souvent difficile pendant la maladie pour trouver des réponses aux différents besoins, ont motivé mon souhait de créer une boutique à l'ambiance chaleureuse. Je cherchais à instaurer un lieu cosy et féminin, une vraie bulle de bien-être et d'échanges. »

QUE TROUVE-T-ON CHEZ CHOUCHOUTETOULOUSE ?

Les clientes témoignent : « C'est un lieu unique et atypique dédié aux femmes touchées par le cancer. Ici on est loin de la froideur des établissements de soins mais on reste, pour celles qui le souhaitent, au sein du parcours médical, grâce aux divers produits proposés dans la boutique. Un accompagnement ciblé est assuré pour chaque femme à chaque étape de son parcours. On nous écoute, on nous donne des conseils et même un entretien personnalisé dans le respect de notre intimité. »

Enfin, un petit salon vous accueille pour échanger autour d'un café, lire tranquillement grâce à la bibliothèque mise à disposition ou profiter d'une mise en beauté.



CHOUCHOUTE TOULOUSE

57, rue de la Concorde
Tél. 06 89 07 20 24

En plein centre ville de Toulouse

Ouverte du mardi au vendredi

de 10h à 13h et de 14h à 19h

et le samedi de 10h à 13h et de 15h à 19h



... ET ÇA PEUT VOUS SAUVER LA VIE

LE CANCER DU SEIN, QUELS EXAMENS ET À QUEL ÂGE ?

- Dès 25 ans : un examen clinique des seins (observation et palpation) par un professionnel de santé est recommandé tous les ans dès l'âge de 25 ans;
- Entre 50 et 74 ans : sans symptômes ni niveau de risque élevé ou très élevé, un dépistage est recommandé tous les deux ans;
- Après 74 ans : la question du dépistage du cancer du sein doit être examinée au cas par cas avec un médecin.

LE DÉPISTAGE, COMMENT ÇA MARCHE ?

Le dépistage du cancer du sein repose sur :

- Une mammographie;
- Un examen clinique des seins;
- Éventuellement d'autres examens peuvent être nécessaires (par exemple une échographie, une radiographie supplémentaire).

Le dépistage permet de repérer une lésion avant l'apparition de symptômes et notamment de détecter des cancers de petite taille et peu évolués avant qu'ils ne soient palpables. Le dépistage augmente les chances de guérison et permet la mise en place de traitements moins lourds et moins agressifs (avec moins de séquelles).

QUELS SONT LES FACTEURS QUI AUGMENTENT LE RISQUE ?

- L'âge : en effet près de 80% des cancers du sein se développent après 50 ans;
- Nos modes de vie : le tabac, l'alcool, le manque d'activité physique, une alimentation peu équilibrée... augmentent le risque de cancer, dont celui du sein;
- Les antécédents : il existe ensuite d'autres facteurs liés à certains antécédents médicaux (précédents cancers, affections du sein), personnels (exposition aux radiations médicales avant 30 ans) et familiaux (cancers).

OCTOBRE ROSE AVEC VOTRE MUTUELLE

Des ateliers ont eu lieu à Toulouse,
le 13 octobre et à Montpellier, le 20 octobre

AVEC LA MUTUALITÉ FRANÇAISE OCCITANIE

A Onet-le-Château, le 8 novembre
A Alban, le 14 novembre
A Foix, le 22 novembre



CANCER DU SEIN : ISABELLE TÉMOIGNE ...

Isabelle qui a souhaité rester anonyme raconte son difficile parcours : « Ça a bouleversé ma vie. Une fois par an j'allais chez le gynéco, c'était un rituel, même très jeune. J'avais entendu parler des « mammo » et je souhaitais en faire une. Non, me dit mon gynéco, vous êtes jeune, je palpe chaque année donc il n'y a pas de souci ». J'aurais dû insister.

Elle poursuit : « Un an plus tard, je suis allongée et je sens une grosse boule. Je vais voir mon gynéco. Il m'envoie passer un IRM à 8 heures du soir. Cancer grade 3. J'ai 33 ans. La tumeur fait 6 cm. Je suis effondrée. Tout de suite, je suis prise en charge et opérée 1 mois plus tard. Dans mon cas, c'est une ablation totale, du fait de mon âge. En un an, la tumeur avait pris d'énormes proportions. » Si ça avait été pris à temps, la tumeur aurait été plus petite. Je n'avais pas d'antécédents familiaux. » Isabelle se souvient : « Ma fille avait 5 ans et autour de moi, tous les commentaires disaient que c'était la mort dans les

6 mois... L'angoisse ! Je ne verrais pas grandir ma fille... Puis j'entends qu'on peut en rattrapper... et il me vient une force énorme : je décide de me battre, moi qui avais la phobie des hôpitaux. »

A l'époque, c'était la reconstruction totale du sein, l'opération a duré 6 heures, elle a eu lieu tout de suite.

« Le casque froid pendant les chimios, c'était une horreur pour moi. J'ai arrêté, ça avait une odeur particulière et plus tard je ne pouvais plus ouvrir mon congélateur sans avoir envie de vomir. Je perds mes cheveux, j'achète une perruque très chère, c'était très très inconfortable, je ne l'ai jamais portée. J'ai préféré un bandeau que j'ai porté pendant 1 an. Mes cheveux ont repoussé avec une texture un peu différente. »

« Aujourd'hui, j'ai toujours des douleurs dans l'épaule, j'ai été ouverte de la colonne vertébrale jusqu'au sein. Cette prothèse, c'est délicat, chimio puis radiothérapie ne font pas bon ménage avec une prothèse. Tout ça parce que

j'étais jeune. Ça a évolué aujourd'hui. »

Les souvenirs refont surface : « Ce fut une année terrible : l'opération en février, en juin la chimio, en octobre les rayons et après ça, à la fin de l'année de traitement, rdv chez l'oncologue, un traitement hormonal est prescrit... pendant 5 ans. Ce médicament va vous faire prendre du poids localisé au niveau de l'abdomen, m'explique-t-on. A la fin du mois, j'avais pris 4 kg, le 2^e mois pareil et ainsi de suite... j'ai pris 4 kg tous les mois puis ça s'est stabilisé. En 2011, j'ai arrêté le traitement ».

« Aujourd'hui je ne suis pas vraiment sereine, mon bras, mon dos me font souffrir, c'est très inconfortable. Psychologiquement, ça été très dur, mon mari m'a quittée et je traîne une fatigue depuis ce temps-là. J'ai eu des problèmes cardiaques, j'étais essoufflé. On m'a dit que c'était la chimio. »

« Plus tard, on m'a même dit que j'avais créé mon cancer "toute seule", peut-être!... Le dépistage est très important dès l'âge de 25 ans. Côté positif, je vois la vie d'une autre façon, le regard sur les gens a changé. Je suis devenue plus cool et j'ai développé une force dont je ne me serais pas crue capable. »



COVID 19 ET VACCINATION

À QUI S'ADRESSE LA 4^e DOSE ?

La 8^e vague de Covid 19, dominée par le variant BA.5, touche la France. La Haute autorité de santé a donné son feu vert à trois vaccins dernière génération, adaptés à Omicron, pour une nouvelle campagne de rappel, couplée à celle de la grippe. Quelles sont les personnes qui sont éligibles à la 4^e dose de vaccin contre le virus ? Où et par qui se faire vacciner ?

Si la vie a repris son cours initial d'avant Covid-19 pour une majorité de Français, le virus est toutefois loin d'avoir dit son dernier mot. La 7^e vague de l'épidémie touche la France. Les nouvelles contaminations sont dominées par le sous-variant d'Omicron, le BA.5. Santé publique France a fait état des symptômes les plus fréquents de ce sous-variant.

Ce sont la toux, la fièvre, la fatigue et les maux de tête. Le patient contaminé peut aussi présenter une perte d'odorat (anosmie) et/ou de goût (agueusie), des nausées, de la diarrhée, ainsi que des vomissements.

LA 4^e DOSE DE VACCIN EST OUVERTE DEPUIS AVRIL POUR LES 60 ANS ET PLUS

La 4^e dose est ouverte depuis le 7 avril 2022 aux personnes de 60 ans et plus, avec ou sans comorbidités, dès 6 mois après l'injection du premier rappel ou dès 6 mois après la dernière infection.

Les personnes immunodéprimées sont également éligibles à ce rappel quel que soit leur âge.

Il s'agit des personnes transplantées d'organes solides, de la moelle osseuse, des patients dialysés, de ceux atteints de maladies auto-immunes ou encore de leucémie lymphoïde chronique.

Depuis le 13 juillet 2022, la Haute autorité de santé (HAS) préconise l'élargissement d'une dose de rappel vaccinal aux femmes enceintes, dès le premier trimestre de grossesse, et aux personnes de moins de 60 ans présentant des comorbidités.

UNE INFECTION AU COVID 19 ÉQUIVAUT À UNE DOSE DE RAPPEL

Lorsque l'on a contracté le Covid-19 plus de trois mois après le dernier vaccin, la 4^e dose ne s'impose pas. «L'infection subie fait office de dose de rappel », précise le médecin.

LES MOINS DE 60 ANS, EN BONNE SANTÉ PAS ENCORE CONCERNÉS PAR LE RAPPEL

La dose de rappel se fait avec un vaccin ARN messenger, que ce soit Moderna ou Pfizer-BioNTech. Et ce quel que soit le vaccin injecté auparavant.

CIBLER LES SOUS-VARIANTS BA.4 ET BA.5

Le vaccin, une version adaptée du vaccin original à ARN messenger, devrait être «plus efficace pour déclencher une réponse immunitaire contre les sous-variants BA.4 et BA.5».

Ces sous-variants, certes plus bénins, sont bien plus transmissibles. Actuellement, ils représentent l'immense majorité des tests positifs.

Le vaccin s'adresse aux personnes âgées de 12 ans et plus qui ont reçu au moins une dose contre le Covid 19.



OÙ SE FAIRE VACCINER ?

Désormais, la vaccination se fait principalement en ville. Les personnes qui souhaitent recevoir leur dose de rappel sont invitées à se tourner vers leur médecin traitant, leur infirmier, leur pharmacien ou à se rendre dans les centres de vaccination qui restent pour certains ouverts. Il est aussi possible de prendre rendez-vous via www.sante.fr

Le ministère de la santé a mis en ligne un service pour trouver le lieu le plus proche pour se faire vacciner.

Les plateformes, telles que Doctolib ou encore Viemadose, recensent également les possibilités de rendez-vous au plus proche de son domicile.



PROTECTION SOCIALE

NE PAS CONFONDRE PRÉVENTION ET PRÉVOYANCE

Suite aux questions de nos adhérents qui s'interrogent sur la différence entre prévention et prévoyance, nous avons décidé de consacrer une page pour expliquer les deux concepts.

La prévoyance ne doit pas être confondue avec l'assurance santé. Si vous êtes assuré social, votre caisse d'Assurance maladie prend en charge le remboursement de vos frais médicaux, au titre de l'assurance santé obligatoire.

Au-delà des remboursements de la Sécurité sociale, qui ne couvrent pas l'intégralité des dépenses de

santé, l'assurance santé complémentaire (la mutuelle) prend le relais. Mais il ne s'agit toujours pas de prévoyance.

Alors qu'est-ce que la prévoyance ? Contrairement à la mutuelle santé, dont le rôle est de compléter le remboursement de la Sécurité sociale pour les soins, il s'agit d'une protection sociale qui permet de

bénéficier d'une aide financière face aux aléas de la vie, pour soi-même ou sa famille ou encore sur le plan professionnel (on parle alors de prévoyance collective).

Une protection sociale minimum est en principe prise en charge par votre régime obligatoire, pour les travailleurs salariés notamment (indemnités journalières versées par la Sécurité sociale en cas de maladie...), mais celle-ci étant limitée, des contrats de prévoyance complémentaires peuvent être souscrits par ailleurs.

LA PRÉVENTION

COMMENT FONCTIONNE-T-ELLE ?

Votre mutuelle ne rembourse pas seulement vos soins : elle est là pour vous aider à préserver votre santé ! Bien manger, bouger, arrêter de fumer... Éviter ou retarder l'apparition de problèmes de santé, promouvoir le dépistage précoce de certaines maladies. Les membres de la commission Prévention construisent et déploient un programme d'actions adapté aux besoins de nos adhérents. Pour ce faire, elle travaille avec la Mutualité Française Occitanie et bénéficie de l'aide du service médical et des services RH du Groupe DDM.

PRÉVENTION EN NOVEMBRE

La Mutuelle du Groupe Dépêche du Midi prévoit deux ateliers d'information et de prévention en novembre prochain. Ces actions sont totalement gratuites et ouvertes à tous. Réservez d'ores et déjà la date :

- **Toulouse, jeudi 17 novembre, « Les gestes qui sauvent »** : L'imprévisible peut frapper à tout moment... Venez vous initier et apprendre les bons gestes pour donner l'alerte et pratiquer les gestes qui sauvent. Participation ouverte aux actifs et non-actifs.

- **Montpellier, mardi 22 novembre, « Bougez plus, Santé vous bien »** : Parce que bien manger et bouger régulièrement contribuent à préserver santé physique et psychique, ce rendez-vous sera un temps fort pour faire le point sur vos habitudes alimentaires et votre pratique d'activité physique. **Tous les adhérents recevront une invitation avec les modalités d'inscription.**

Toutes les informations sur le site mutuelle-depeche.fr

LA PRÉVENTION POUR LE GROUPE DDM EST DÉFINIE PAR LA MUTUELLE, LA MÉDECINE DU TRAVAIL ET LA RH

Des actions de prévention sont organisées chaque année à l'attention des salariés et des retraités adhérents à la mutuelle, soit dans les locaux de La Dépêche du Midi à Toulouse, soit dans les locaux de Midi Libre à Montpellier.

LA PRÉVOYANCE

COMMENT FONCTIONNE-T-ELLE ?

Le principe d'une assurance prévoyance est de compenser des pertes de revenus pour soi-même et son entourage et dues à un imprévu : décès, invalidité, incapacité de travail, perte d'autonomie, blessure, frais d'hospitalisation, etc.

ET LA PRÉVOYANCE COLLECTIVE ?

Parallèlement à la prévoyance individuelle (une personne souscrit de sa propre initiative un contrat de prévoyance pour elle-même et son entourage), **il existe la prévoyance collective**. Celle-ci concerne les salariés d'entreprise. Son principe est simple : l'entreprise souscrit une assurance prévoyance pour ses salariés. Elle le fait en quelque sorte au nom d'un intérêt mutuel bien compris.

Les salariés du secteur privé bénéficient obligatoirement d'une affiliation au régime général de la Sécurité sociale. Celle-ci leur permet de percevoir des indemnités journalières en cas d'arrêt de travail (maladie, maternité, accident). Toutefois ces indemnités ont deux principales « limites » : leur délai de carence et le plafonnement de leur montant. D'où l'importance de souscrire une couverture prévoyance complémentaire.

Historiquement, les partenaires sociaux ont souhaité, en entreprise, protéger les salariés contre ces risques. Cela s'est traduit par la signature de la convention collective nationale de retraite et de prévoyance des cadres du 14 mars 1947, au profit de leurs cadres puis des accords ont été signés au sein des conventions collectives de branches pour tous les salariés.

LA PRÉVOYANCE POUR LE GROUPE DÉPÊCHE DU MIDI EST DÉFINIE PAR LES PARTENAIRES SOCIAUX

Le contrat Prévoyance collective pour les tous les salariés du Pôle Ouest (Toulouse) et du Pôle Est (Montpellier) est défini et souscrit par les partenaires sociaux (Direction et syndicats).

"L'énergie, la solidarité, la proximité, au service de chacun"

MUTUELLES DU GROUPE DÉPÊCHE

RÉGIES PAR LE CODE DE LA MUTUALITÉ

TÉLÉCHARGEZ
NOTRE MAGAZINE
MUTUELLE
INFOS
N°61

sur notre site
www.mutuelle-depeche.fr

TOUT SUR NOTRE SITE
www.mutuelle-depeche.fr

INFOS PRATIQUES

HORAIRE D'OUVERTURE DES BUREAUX

du lundi au vendredi
de 10h à 12h et de 14h à 16h
Tél. : 05 62 11 35 00

Courriel : mutuelle@ladepeche.fr

Site : www.mutuelle-depeche.fr

Assistance : 0969 321 169 (24h/24 - 7j/7)

MUTUELLE INFOS

N° de publication : ISSN 1952 997 X

Tiré à 1 750 exemplaires
est une publication éditée par

**LA MUTUELLE DU GROUPE
LA DÉPÊCHE DU MIDI**

Avenue Jean-Baylet - 31095 Toulouse Cedex 9

La mutuelle Complémentaire santé du Groupe
La Dépêche du Midi est régie par le code
de la mutualité et soumise au contrôle
de l'Autorité de Contrôle Prudential
et de Résolution (ACPR)

Directeurs de la publication

Gilbert Calixte-Rigal et Eric Gabarrot

Rédaction :

Marie-Françoise Borie,
Anne Déro, Nicole Loloum

Mise en page :

Corinne Mira (PAO OCI)

Photos et infographies

Gettyimages

Impression : Relief D'Oc

LA PILULE DU LENDEMAIN

GRATUITE POUR TOUTES



L'accès à la contraception d'urgence, ou pilule du lendemain, va devenir gratuit pour toutes les femmes quel que soit leur âge, en pharmacie et sans ordonnance, a annoncé le ministre de la santé, François Braun.

D'abord réservée aux jeunes filles mineures, puis gratuite pour les femmes jusqu'à 25 ans, la pilule du lendemain va devenir gratuite pour toutes les Françaises quel que soit leur âge, en pharmacie et sans ordonnance. Le dépistage des infections sexuellement transmissibles sera également gratuit et sans ordonnance jusqu'à 26 ans.



CARNETS

Ils nous ont quittés

PASCAL Colette	le 05/05/2022
LALOI Marie	le 23/05/2022
ESCARD Michel	le 02/06/2022
TORTOSA François	le 24/06/2022
NAUDY Gabriel	le 10/07/2022
BOUILHERES Marcelle	le 23/07/2022
CAYRE Simone	le 26/07/2022
CALBERA Valentine	le 29/07/2022
SARRAZAIN Jeanine	le 06/08/2022
LACOMBE Dominique	le 14/08/2022

Ils sont arrivés

MALIRAT RENARD Aaron	le 01/02/2022
MORINI Lilio	le 11/05/2022
ALBOUYS NABLI Maya	le 31/07/2022
LASSERRE ROUQUET Mylann	le 01/08/2022
DELUGRE Roméo	le 10/08/2022